

AVIS INTERNET

Objet : **Ofi Invest Precious Metals** compartiment de la SICAV **Global SICAV** (Codes ISIN : Actions I - FR0011170786 / Actions R - FR0011170182 / Actions RF - FR0013304441 / Actions XL - FR0013190287 / Actions RFC USD H - FR0014002U38)

Evolution sur les titres de créances et Instruments du marché monétaire

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire du compartiment **OFI INVEST PRECIOUS METALS** (ci-après dénommé le « **Compartiment** ») de la SICAV Global SICAV, géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Compartiment.

Ces modifications, entrant en vigueur le **10 mars 2025**, vous sont développées ci-après :

Au niveau des titres de créances et Instruments du marché monétaire, le Compartiment OFI INVEST PRECIOUS METALS stipule désormais :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en dépôt à terme, dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance négociables à court terme (maturité inférieure à 1 an) émis par des entités publiques ou dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'état, soit des émissions du secteur privé sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Plus particulièrement, les instruments du marché monétaire retenus sont essentiellement les BTF ou Bons du Trésor à Taux Fixe d'une durée de 14 semaines maximum ou des titres de créance européens ou européens supranationaux équivalents.

Les titres de créance émis ou garantis par la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas et les titres de créance européens supranationaux équivalents pourront dépasser le seuil de 35% par entité.

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Compartiment que ce soit en termes de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du Compartiment et de la SICAV Global SICAV actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 3 mars 2025.

Nous vous prions d'agrément, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT